



## *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Côtiers basques*



## *Rapport annuel 2018*



*Avec le soutien financier de :*



## Présentation du SAGE et rappel du contexte

### Présentation du territoire

Le territoire des Côtiers basques est compris entre l'Adour et la Bidassoa, à l'extrême Sud-Ouest de la France. Couvert par un réseau hydrographique dense et bordé par l'océan Atlantique et les prémices des Pyrénées, il offre une diversité de milieux remarquable. Très urbanisé en particulier sur le littoral, il est soumis à de nombreux risques. Son économie et sa forte attractivité sont intimement liées à l'eau. La gestion de l'eau sur ce territoire doit donc répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux, souvent concurrentiels, qui participent à son image de marque.

### Dates à retenir

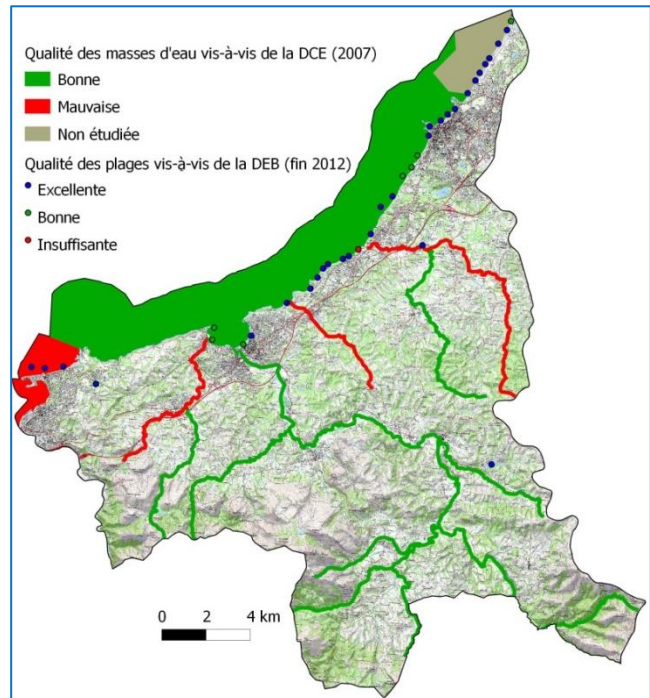
- 5 décembre 2011 : arrêtés de délimitation du périmètre du SAGE et de composition de la CLE
- 8 décembre 2015 : arrêté d'approbation du SAGE
- 24 mars 2016 : dernier arrêté de modification de la composition de la CLE

### Principaux enjeux identifiés

- Qualité des eaux,
- Eau et urbanisme,
- Milieux,
- Enjeu transversal lié à la gouvernance et à la gestion des usages.

### Constitution de la CLE (jusqu'au 5/12/17)

- 46 membres, dont 26 dans le collège des collectivités locales, 12 dans le collège des usagers et 8 dans le collège de l'État.
- Présidence : M. Albert LARROUSSET



### Présentation de l'organisation

- Structure porteuse : Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Animation : Mme Stéphanie DELPORTE, à 1/2 temps sur cette mission en 2018

## État d'avancement global

En tant que structure porteuse de la démarche, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a créé un poste permanent dédié à 50% à l'animation du SAGE. Durant la procédure de recrutement, suite au départ de Carine Lebougre fin 2016, une période d'environ 11 mois s'est écoulée sans animation. La prise de poste de Stéphanie Delporte (Lanusse) en tant qu'animatrice du SAGE Côtiers basques est effective depuis le 16 octobre 2017.

L'arrêté préfectoral de composition de la CLE a été signé le 5 décembre 2011. Le mandat des membres de la CLE est fixé pour 6 ans, soit une date de fin de mandat au 5 décembre 2017.

En parallèle, et dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'étude d'inventaire des zones humides du SAGE Côtiers basques a été lancée au cours de l'année 2017.

L'année 2018 a donc été consacrée à l'organisation de la procédure de renouvellement de la CLE, à la coordination de l'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE Côtiers basques, à la mobilisation d'acteurs du territoire pour l'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau et aux démarches inter-SAGE.



## Animation

En 2018, l'animatrice du SAGE Côtiers basques a été chargée :

- de l'organisation et l'animation des différentes réunions ;
- du secrétariat technique et administratif du SAGE ;
- de la préparation des avis et de la veille réglementaire ;
- de la communication externe et interne ;
- de l'organisation de la procédure de renouvellement de la CLE ;
- de la coordination de l'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE Côtiers basques.

En complément des échanges et réunions techniques moins formels, les réunions que l'animatrice a préparées et animées sont listées ci-dessous :

Date	Objet	Lieu
22 novembre 2017	Bureau de la CLE du SAGE	Urrugne
8 décembre 2017	Ateliers Etude zones humides	Urrugne
30 mars 2018	Réunion EDL masses d'eau CB	Urrugne
30 mars 2018	COTECH du SAGE	Urrugne
4 juillet 2018	COFIL Etude zones humides	Urrugne
13 décembre 2018	Réunion technique Etude ZH	Urrugne
19 décembre 2018	COFIL Etude zones humides	Urrugne

Les comptes-rendus des différentes réunions évoquées sont joints à ce bilan.

## Commission Locale de l'Eau, Bureau et comité technique

La CLE n'a pas pu être réunie de manière officielle en 2018, puisque sa procédure de reconstitution est en cours, suite à la fin du mandat de ses membres le 5 décembre 2017. Ainsi, l'année 2018 a été consacrée à la coordination de cette procédure de renouvellement, incluant les échanges avec les services sous la responsabilité du Préfet et l'Association des Maires et Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64), concernant notamment des points de procédure. Toutes les structures auxquelles il avait été convenu de proposer un siège (lors de la réunion du Bureau du 22/11/2017) ont ensuite été contactées afin de connaître leur souhait de participer à la démarche. L'ensemble des communes et intercommunalités composant le collège des collectivités locales ont été invitées à désigner leur représentant à la CLE. L'ensemble des délibérations ont été centralisées par l'animatrice et transmises au fur et à mesure à l'ADM64, jusqu'à fin 2018 pour les dernières. Ainsi, le nouvel arrêté préfectoral de composition de la CLE du SAGE Côtiers basques devrait être émis au cours du premier trimestre 2019, ce qui permettra de réunir la nouvelle CLE, dès le début d'année 2019.

Le Comité technique du SAGE s'est réuni le 30 mars 2018. L'ordre du jour de la réunion était le suivant : point d'information sur la procédure de renouvellement de la CLE, sujets à présenter lors de la prochaine réunion de la CLE, participation aux différentes instances de la démarche Adour 2050 et au travail inter-SAGE, sur le SAGE Adour aval notamment (voir ci-après), information sur les dossiers de déclaration et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau reçus au titre du SAGE, la présentation des résultats de la priorisation des inventaires terrain à réaliser dans le cadre de la phase 2 de l'étude d'inventaire des zones humides du SAGE Côtiers basques (voir ci-après), ainsi qu'une présentation de la méthodologie de l'AEAG pour l'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau (voir ci-après).

## Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Côtiers basques

L'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE Côtiers basques a été lancée au cours de l'année 2017. L'arrivée de l'animatrice mi-octobre 2017 a permis de coordonner l'étude et d'organiser la restitution d'une première phase de travail correspondant à la pré-localisation des zones humides par un travail de bibliographie et de calculs numériques associés à la photo-interprétation. Pour cette étude, un comité de pilotage composé de membres de la CLE a été constitué, ce qui a permis de maintenir un contact régulier, et ce même en l'absence de réunion de la CLE.

Un séminaire de travail d'une journée a été organisé le 8 décembre 2017 afin de valider les indicateurs à utiliser pour hiérarchiser les inventaires de terrain à réaliser en 2018. Le temps alloué aux inventaires terrain ayant été fixé lors de la consultation, il était nécessaire d'envisager que l'intégralité des zones humides pré-localisées ne puissent pas être inventoriées, et donc prioriser les inventaires à réaliser pour établir le plan d'échantillonnage. Ce séminaire a également été l'occasion de présenter la méthodologie globale et les attendus de cette étude à l'ensemble des participants (CLE élargie à d'autres acteurs du territoire).

La récupération des données alimentant les indicateurs et le travail de hiérarchisation ont ainsi pu être réalisés au cours du premier trimestre 2018. La synthèse a été présentée lors du Cotech du 30 mars 2018 et les inventaires terrain se sont déroulés à la saison la plus propice, entre avril et juin 2018, sur 25 jours de terrain. Une réunion technique sur le terrain a également été organisée à l'issue de la première semaine d'inventaire, de manière à ajuster le protocole. Au cours de cette phase terrain, des points téléphoniques réguliers avec le prestataire ont permis à l'animatrice d'apprécier l'avancée du travail et de recalculer le plan d'échantillonnage au besoin.

Le COPIL de l'étude a été réuni le 4 juillet 2018 afin de présenter les premiers résultats issus de la phase terrain. Après un rappel de la méthodologie, les différentes situations ainsi que les types d'habitats rencontrés sur le terrain ont été présentés.

Au cours de l'automne 2018, un travail important a été fourni en termes d'animation sur la vérification des bases de données fournies par le prestataire et la préparation des cartes qui permettent d'alimenter l'Atlas des zones humides du SAGE Côtiers basques. Ce travail a été présenté aux membres du COPIL lors de la réunion du 19 décembre 2019. Cette réunion a également été l'occasion d'aborder les suites envisagées après la validation de l'étude (communication notamment).

La présentation de l'étude et des livrables finaux pour validation interviendront en CLE au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

## Inter-SAGE et démarches associées

L'année 2018 a été riche en échanges inter-SAGE, que ce soit à l'échelle Adour Garonne, avec la réunion des animateurs du Bassin, qui s'est déroulée les 7 et 8 juin 2018 à Anglet, ou plus localement par les nombreux échanges avec le SAGE Adour aval.

Le SAGE Adour aval, en phase d'élaboration depuis 2015, a particulièrement mobilisé les acteurs en 2018, pour la rédaction du projet de PAGD et de Règlement. Ainsi, l'animatrice du SAGE Côtiers basques a participé à plusieurs comités techniques et CLE, ainsi qu'à 7 réunions techniques d'une journée au cours de l'été (comité de rédaction). Cette implication a permis de partager le retour d'expérience du SAGE Côtiers basques pour alimenter les deux documents, et s'assurer de leur cohérence avec le SAGE Côtiers basques voisin.

Concernant les autres démarches, le Président de la CLE et l'animatrice du SAGE ont été mobilisés en tant que membres du COPIL et du COTECH de l'étude Adour 2050, le territoire Côtiers basques étant inclus au périmètre de cette démarche. Plusieurs réunions se sont ainsi tenues en 2018, afin d'échafauder les différents scénarios





alternatifs et de choisir le plus souhaitable pour le territoire, dans la perspective de bâtir les pistes d'adaptations au changement climatique. Le territoire Côtiers basques étant fortement impacté par les prévisions liées au changement climatique, il paraît important de participer activement à cette démarche.

En parallèle également, l'animatrice du SAGE Côtiers basques a été mobilisée dans le cadre de l'actualisation de l'état des masses d'eau. Ainsi, une première réunion de présentation de la démarche et de concertation des acteurs locaux du bassin de gestion Côtiers basques a été organisée le 30 mars 2018. Cette réunion a permis de produire des avis concernant notamment l'hydromorphologie. Les acteurs se sont montrés favorables à cette mobilisation et ont accueilli positivement la proposition de se réunir dans la même configuration au moment de l'actualisation plus globale de l'état des masses d'eau (début 2019). En parallèle, l'animatrice a participé à une journée de formation sur les outils et la méthodologie envisagée par l'Agence de l'Eau et les services de la DDTM64 dans le cadre de cette actualisation, le 9 novembre 2018.

### Avis et informations de la CLE

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Côtiers basques a été consultée pour avis sur 3 projets :

- Demande d'autorisation de prélèvements pour irrigation agricole 2018 déposée par le Groupement des Irrigants des Pyrénées-Atlantiques : la CLE n'a pas pu donner d'avis officiel étant donnée sa procédure de recomposition en cours en 2018. Néanmoins, un avis technique validé par le Président a été adressé le 23 mars 2018 ;
- Demande d'autorisation environnementale pour le confortement des falaises de la Côte des basques, déposée par la commune de Biarritz : la CLE n'a pas pu donner d'avis officiel étant donnée sa procédure de recomposition en cours en 2018. Néanmoins, un avis technique validé par le Président a été adressé le 29 mai 2018 ;
- Demande d'autorisation pour l'exploitation de la station expérimentale sur le ruisseau Lapitxuri à Ainhoa, déposée par l'INRA : la CLE n'a pas pu donner d'avis officiel étant donnée sa procédure de recomposition en cours en 2018. Néanmoins, un avis technique validé par le Président a été adressé le 26 novembre 2018 ;

De plus, 11 dossiers relatifs à des projets liés à l'eau sur le territoire du SAGE ont été transmis pour information par le service de Police de l'Eau de la DDTM 64 au cours de l'année 2018. Tous ces dossiers ont été examinés par l'animatrice du SAGE afin de faciliter les échanges avec les acteurs concernés par ces projets.

### Budget

Pour l'année 2018, les dépenses liées à l'animation concernent :

- les charges directes du poste de l'animatrice (1/2 ETP, soient 109 jours) : 19 977,00 € ;
- les charges indirectes (forfaitaire, 20%) : 3 995,00 €.

Le total des dépenses liées à l'animation s'élève donc à **23 972, 00 €**.

Concernant l'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE Côtiers basques, le montant total de la prestation s'élève à **44 850,00 € HT** (soit 53 820,00€ TTC). La majorité des factures liées à cette prestation seront mandatées début 2019.